



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

accidents

Question écrite n° 84814

### Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les statistiques des accidents de la route et particulièrement sur la proportion d'accidents mortels impliquant des véhicules poids-lourds. Il résulte des chiffres communiqués par son ministère pour l'année 2007 que le taux global des accidents mortels (y compris les tués à 30 jours) impliquant les véhicules de tourisme est de 5,46 % (soit 3 524 décès sur un total de 64 607 accidents), alors que celui impliquant les poids-lourds est presque trois fois plus élevés, car il atteint 15,70 % (soit 662 décès sur un total de 4 216 accidents) ! Ces statistiques accablantes confirment, si besoin était, la nécessité de renforcer les dispositifs visant à améliorer la sécurité des usagers de la route face aux poids-lourds, notamment par la généralisation de l'interdiction de doubler pour les poids-lourds sur les tronçons routiers et autoroutiers à 2 x 2 voies, comme cela existe depuis des années en Allemagne et en Belgique. Il lui demande, par conséquent, de lui indiquer ses intentions concernant la mise en place de ces mesures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Cochet](#)

**Circonscription :** Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84814

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 juillet 2010, page 8068

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)